

STELLANTIS

MOTORSPORT RALLY CUP BELUX

STELLANTIS MOTORSPORT RALLY 4 CUP BELUX



208
Rally4



CORSA
RALLY4



Ypsilon
RALLY4

ADDITIF 01 *REGLEMENT TECHNIQUE* *2026*



Le présent additif technique a été enregistré à la Fédération :

Royal Automobile Club de Belgique (RACB)

Sous le permis d'organisation numéro : T01-SR4/B26-ADD01 du 29/05/2026

ARTICLE 1 – DEFINITION ET IDENTIFICATION DU VEHICULE ADMIS

1.1 Type de véhicule admis

La **Stellantis Motorsport Rally 4 Cup Belux** est réservée aux véhicules suivants :

- Peugeot 208 Rally4
- Opel Corsa Rally4
- Lancia Ypsilon Rally4.

Le montage des véhicules admis doit être effectué exclusivement à partir des kits de pièces spécifiques définies par Stellantis Motorsport et commercialisés par Racing Shop et des pièces d'origine série correspondant à ces voitures, dans le respect des notices de montage et dans les limites explicitées dans la suite du présent règlement.

Toutes pièces extérieures aux kits et aux options des véhicules admis sont interdites. Exemple : raccords rapides, **protections thermiques supplémentaires**, ...

Les pièces suivantes sont libres dans le respect de la réglementation de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve :

- Coiffe de pédale de frein et/ou accélérateur
- Fixation des pare-chocs sur leurs supports
- Trip master et support
- Lecteur de carte et support
- Cric et support
- Rampe de phare
- Feux de virage et supports
- Support deuxième roue de secours

Le véhicule doit être conforme à la réglementation technique de la fédération nationale du pays où se déroule l'épreuve ainsi qu'aux fiches d'homologation FIA dédiées des véhicules admis y compris les dernières extensions d'homologation à jour pour chaque épreuve.